

Termes et conditions générales de participation aux concours nationaux

Top Model Kids Luxembourg
Graine de Talent Luxembourg

1. L'Organisateur propose la participation du candidat aux concours nationaux intitulés « **TOP MODEL KIDS LUXEMBOURG** » et « **GRAINE DE TALENT LUXEMBOURG** »

Ces concours sont ouverts à toute personne âgée de 3 ans minimum à 17 ans lors de l'inscription aux concours.

Aucune réclamation des parents des candidats évincés ou non ne sera admise contre les décisions de sélection du comité organisateur, qui ne devront en aucun cas être motivées.

2. La participation aux concours entraîne l'entière et inconditionnelle acceptation des termes et conditions générales portant règlement de l'épreuve, y compris des éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires par des circonstances fortuites ou constitutives de force majeure. Dans la mesure du possible, l'organisateur avisera les candidats de tels changements. Seule la signature du contrat d'inscription sur présentation du représentant de l'organisateur sera considérée comme permettant la participation au concours.

La participation est limitée à un formulaire par candidat.

La participation au concours est effectuée sans obligation d'achat de quelque produit et /ou de souscription de services que ce soient.

3. Le /la candidat (e) cède son droit à l'image à l'organisateur, ce, à titre exclusif et gratuit **durant la période des concours**.

Il/Elle déclare expressément accepter que son image et /ou sa voix soient captées, enregistrées et filmées durant la période des concours.

Il/Elle déclare être conscient(e) du fait que son image et/ou sa voix seront fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et / ou visuels réalisés durant la période des concours pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public.

Les candidats reconnaissent d'ores et déjà être informés et accepter que la décision d'exploiter ou non leur image et leur voix sera laissée à la discrétion de l'organisateur.

Les candidats garantissent l'organisateur et tous ses ayant-droits contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de leur image et qui seraient susceptibles de s'opposer à sa diffusion.

Cette autorisation est accordée pour une durée de dix ans à compter de la signature du contrat d'inscription **sur les images et/ou voix prises pendant toute la durée du casting**, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de l'état civil actuel des candidats.

Tout avenant au contrat d'inscription ne pourra être conclu que par écrit.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses du contrat d'inscription ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses.

Toute notification de partie à partie dans le cadre du contrat d'inscription est valablement effectué par lettre recommandée, ou courrier électronique adressés aux sièges et domiciles mentionnés sur le site WWW.TOPMODELKIDSLUXEMBOURG.COM sous la rubrique « CONTACT », tant qu'un avis modificatif n'aura pas été notifié.

Les relations contractuelles existant entre les parties sont régies par la loi luxembourgeoise, nonobstant les dispositions contraires de tout instrument international généralement quelconque ou du droit international privé luxembourgeois ou étranger.

A défaut de règlement amiable, tous litiges auxquels le contrat d'inscription, sa formation, son interprétation, son exécution, sa résiliation ou sa résolution pourrait donner lieu, seront soumis, au choix de l'organisateur :

Soit à la compétence des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, les obligations des parties étant nées en ce dit arrondissement, y compris pour toute action mise en référé, sauf prescription légale contraire d'ordre public.

Conformément à son règlement que les parties reconnaissent avoir consulté et bien compris.

En toutes hypothèses, les parties conviennent que la langue employée dans le cadre de ces procédures sera le français.